

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 3220100: entreprises agréées fournissant des travaux ou services de proximité

En vigueur au 01/10/2010 (Dernière actualisation de la page 08/02/2016)

1. REGIME (sur base hebdomadaire): 38h

ANCIENNETE	SALAIRE HORAIRE MINIMUM
Moins d'un an	9.67
Au moins un an	10.05
Au moins deux ans	10.18
Au moins trois ans	10.28